



## Rétroactivité salaire grade

-----  
Par Rrioba

Bonjour,

Ayant débuter une Mission intérimaire dans le secteur de l'industrie automobile en Novembre 2023, mon poste était qualifié comme "Opérateur Polyvalent" avec comme Grade A2. Sur mon contrat de travail ainsi que mes différents bulletins de salaire ce grade est indiqué.

Récemment, les syndicats du site sur lequel je travaille se sont aperçus que les intérimaires présents avaient tous le même grade, peu importe leur fonction au sein de l'usine. Ils ont réclamé que les grades adaptés leur soient attribués selon une grille de qualification et ont obtenu gain de cause.

Courant Avril, les agences intérim ont modifié les grades sur les bulletins de salaire ainsi que sur les contrats de travail. Naturellement le taux horaires et le salaire en générale ont été revus à la hausse. Cette modification n'a rien changé sur mes fonctions depuis le début de ma mission. Seul le descriptif sur mon contrat de travail a été modifié.

Mon grade depuis le début de ma mission aurait donc eu être B4 "Prérégleur-Outilleur" soit 2 grades supérieurs à celui attribué par l'agence intérim.

En début de mission j'avais averti l'agence intérim par mail que mon poste ne correspondait pas avec le descriptif de la mission indiqué sur mon contrat. Chose à laquelle ils ont répondu "Cela me semble correspondre."

Ma question est la suivante, suis-je dans mon droit de demander un recalcul de mes anciens salaires/primes avec le taux horaire adapté à mon grade, c'est à dire B4 et demander d'être rémunéré de la différence.

Cordialement.